



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 05577

Numéro SIREN : 477 866 214

Nom ou dénomination : FINANCIERE EFICIUM

Ce dépôt a été enregistré le 09/04/2015 sous le numéro de dépôt 31057

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 09-04-2015

N° DE DEPOT : 2015R031057

N° GESTION : 2009B05577

N° SIREN : 477866214

DENOMINATION : FINANCIERE EFICIUM

ADRESSE : 88 avenue des Ternes 75017 PARIS

DATE D'ACTE : 06-03-2015

TYPE D'ACTE : Procès-verbal

NATURE D'ACTE : Nomination de commissaire aux comptes titulaire et suppléant

FINANCIERE EFICIUM
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
Au capital de 237.329,60 €
Siège social : 88, avenue des Ternes
75017 PARIS

R.C.S.: PARIS 477 866 214

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE
REUNIE EXTRAORDINAIREMENT

L'an deux mil quinze
Le six mars à dix-sept heures trente

Les associés de la Société FINANCIERE EFICIUM, Société par Actions Simplifiée, au capital de 237.329,60 €, se sont réunis chez Clean sis 6 rue Olof Palme – 92110 CLICHY, à la suite d'une convocation faite conformément aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé en entrant en séance :

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-François RENAULT.

Conformément à la loi, Monsieur Jean BESSON, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué est absent et excusé.

Le Président constate, d'après la feuille de présence, que les associés présents ou représentés réunissent les trois quart du Capital Social et qu'en conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et présente à l'assemblée :

- 1° Copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire.
- 2° Copie de la lettre de convocation adressée sous la forme recommandée au commissaire aux comptes avec le récépissé postal.
- 3° La feuille de présence.
- 4° Les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.
- 5° Le projet des résolutions soumises à l'assemblée.

Le président rappelle à l'assemblée que le rapport du Président et les projets de résolutions ont été tenus à la disposition des actionnaires et du comité d'entreprise dans les délais prescrits par la loi. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Il rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un co-commissaire aux comptes,
- Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant,
- Pouvoirs.

Lecture est donnée du rapport du Président, puis le Président offre la parole à tout actionnaire qui désirerait la prendre.

Après échange d'observations et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après lecture du rapport du Président, décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire, le cabinet EXELMANS AUDIT ET CONSEILS – 21 rue de Téhéran – 75008 PARIS, et en qualité de commissaire au compte suppléant, Mr Eric GUEDJ, 21 rue de Téhéran – 75008 Paris, pour le cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès du commissaire titulaire.

Cette désignation intervient à compter de l'exercice clos au 31/12/2014.

Monsieur Jean BESSON, commissaire aux comptes titulaire et Mr Jean GAULLIER, commissaire aux comptes suppléant restent désignés à ces fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

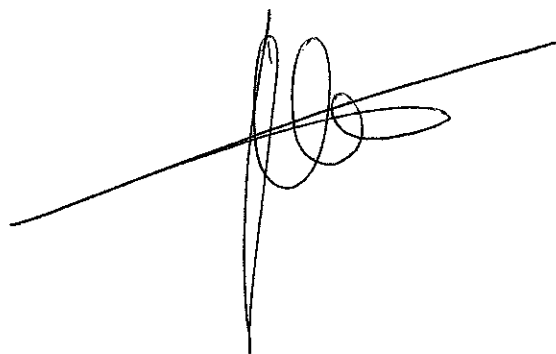
DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le membre du bureau.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.